

1.

Débitrice: Procinémas SA, rue de Carouge 72,
1205 Genève
2.

Sursis concordataire prolongé de: 5 mois
3.

Remarques: Procinémas SA (Réf. Registre du Commerce
CH-660-0347975-8)
But social: exploitation et gestion de salles de cinéma, ainsi
que toute activité dans le domaine du cinéma.
A. Prolongation du sursis concordataire
Extrait du jugement JTPI/8626/07 rendu le 8 mai 2007
dans la cause C/25599/06-12 SF
1) Prolonge la durée du sursis concordataire accordé à Pro-
cinémas SA d'une durée de cinq mois, soit jusqu'au 7 octo-
bre 2007.
2) Dit qu'aucunne poursuite, horsmis celles visées à l'art
297 al. 2LP, ne peut être exercée contre Procinémas SA pen-
dant la durée de cette prolongation.
B. Convocation à l'assemblée des créanciers
Le commissaire au sursis avise les créanciers de la société
susvisée que l'assemblée des créanciers au sens des articles
302 et suivants LPDF est convoquée le jeudi 12 juillet 2007
à 11:00 heures, dans les locaux d'ERNST & YOUNG, 59,
route de Chancy, 1213 Petit-Lancy.
Seuls les créanciers ayant produit leur créance dans le délai
imparti sont autorisés à prendre part aux délibérations. Ils
recevront sous pli simple le projet de concordat et le bulletin
d'adhésion. Ce dernier devra être retourné le plus rapide-
ment possible au commissaire, à l'adresse suivante: Mon-
sieur Dominique Grosbéty, p.a. ERNST & YOUNG SA, Route
de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy (Fax +4158 286 57 76).
Les créanciers appelés à participer à l'assemblée peuvent
prendre connaissance des pièces relatives à la procédure
concordataire chez Monsieur Dominique Grosbéty, p.a.
ERNST & YOUNG SA, Route de Chancy 59, 1213 Petit-
Lancy, pendant les vingt jours qui précèdent l'assemblée,
moyennant prise de rendez-vous préalable par téléphone au
+4158 286 58 27.

Dominique Grosbéty
1213 Petit-Lancy

(03932542)